



## Contestation de paternité hors délais et changement de nom

Par **Misscouli**, le **21/07/2023** à **14:14**

Bonjour,

J' ai 50 ans, je souhaite divorcer mais je ne veux pas reprendre mon nom de jeune fille car c'est le nom de qu'lqu'un qui m'a reconnu et que je n'ai jamais vu depuis l'âge de 2 ans. Je ne veux pas prendre le nom de ma mère car celle-ci m'a abandonnée à ma grand-mère paternelle (le vrai père) dès l'âge de 3 ans. J'ai entrepris des démarches à l'âge de 18 ans pour contester cette paternité mais cela n'a pas été possible, cet homme était introuvable. J'ai renouvelé cette demande auprès du tribunal à 27 ans sans succès également. Je me suis mariée... Aujourd'hui séparée, j'angoisse de reprendre ce nom qui ne signifie rien et même plus, prendre le nom de ma mère serait une trahison auprès de celle qui m'a élevée seule et que j'ai accompagné jusqu'à la fin. Quel pourrait être la solution ? Une demande au président de la république ? au garde des sceaux ?

Je vous remercie

Par **Pierrepaulejean**, le **21/07/2023** à **15:02**

bonjour

avez vous pris connaissance des informatons ici?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1091>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12521>

Par **Misscouli**, le **21/07/2023** à **15:12**

Bonjour,

Je vous remercie mais mon mari ne souhaite pas que je garde son nom (pourtant il connaît

l'histoire...)

Par **youris**, le **21/07/2023** à **15:16**

bonjour,

ce que vous appelez votre nom de jeune fille a toujours été et est toujours votre nom de famille.

actuellement, selon votre message, vous utilisez comme simple nom d'usage, le nom de votre mari.

Dans le cadre du divorce, vous pouvez demander à votre futur ex mari, l'autorisation de conserver l'usage de son nom de famille.

la seule solution, c'est de demander votre changement de nome de famille pour motif légitime.

salutations

Par **Misscouli**, le **21/07/2023** à **15:20**

Bonjour

Je vous remercie, effectivement mon nom de jeune fille est le nom de quelqu'un inconnu... Je vais effectuer des recherches concernant le changement de nom pour motif légitime.

Salutations

Par **Pierrepauljean**, le **21/07/2023** à **15:23**

êtes vous connu professionnellement sous vore nom actuel ?

Par **Misscouli**, le **21/07/2023** à **15:27**

Oui effectivement mais il me sera difficile de demander au juge l'autorisation de porter son nom alors qu'il ne le souhaite pas. J'aimerais retrouver ma vraie identité

Par **youris**, le **21/07/2023** à **15:34**

votre vrai identité, c'est le nom de famille que vous portez depuis votre naissance.

Par **Misscouli**, le **21/07/2023** à **15:39**

Peut-être pour l'administration mais ce nom n'est vraiment pas mon identité. Votre phrase ravive beaucoup de souffrances monsieur

Par **Misscouli**, le **21/07/2023** à **15:42**

Je me suis mal exprimée, ce n'est pas "retrouver" ma vraie identité mais "AVOIR" ma vraie identité porter le nom de mon véritable père ou de celle qui m'a élevée

Par **Pierrepauljean**, le **21/07/2023** à **15:54**

même si votre futur ex mari ne le souhaite pas, le juge peut vous autoriser à conserver votre nom marital actuel si vous êtes connu professionnellement sous ce nom